

L'Écho de Barkmere – Octobre 2016

Voici un résumé de la dernière réunion du conseil municipal tenue le samedi 8 octobre 2016 :

- Le nouvel édifice municipal est presque complété. Nous respectons parfaitement le budget planifié, aucun coût additionnel n'est prévu. Nous accusons un léger retard dans la complétion du nouvel Édifice municipal. Trois raisons principales : il y a eu des modifications apportées à l'escalier extérieur; la couleur de l'arborite pour les comptoirs était discontinuée ce qui a retardé leur construction et par conséquent la plomberie. Également, le bois pour le plafond de la salle communautaire est arrivé en retard. Toutefois, nous espérons pouvoir tenir le prochain conseil municipal dans l'édifice. *Alea jacta est!*
- Au sujet de FILAU : (internet haute vitesse), encore une fois des retards. Ils ont eu un virus informatique en juin, et il y a eu une mauvaise gestion interne également. Les travaux pour Barkmere sont donc reportés à l'an prochain.
- La ville construira une nouvelle rampe de décontamination pour les bateaux. Quand les remorques se font décontaminer, elles sont souvent trop basses, et il est difficile pour le préposé au débarcadère de bien arroser sous la remorque. Pour bien décontaminer, M. Steve Deschênes, notre directeur général, a suggéré de faire une rampe où l'auto ET la remorque monteront sur une rampe et ainsi soulevées pourront être ainsi décontaminées plus facilement. Le contrat a été accordé à Gilbert Miller & Fils pour \$6,550.00 et est pris à même le surplus non affecté de la ville.
- Le présent centre communautaire retrouvera bientôt sa vocation première et sera retransformé en garage municipal où nous pourrions entreposer les bateaux, bouées, etc. Nous allons donc mettre une nouvelle porte de garage et transférer l'entrée électrique du vieil hôtel de ville à ce garage.
- En novembre ou décembre, nous allons procéder à la démolition de l'ancien hôtel de ville. Nous attendons l'opération de désamiantage et le transfert des panneaux électriques puis, M. Gilbert Miller démolira et enlèvera tout, blocs de ciments inclus et nivellera le terrain, pour un contrat totalisant \$3,300. Voici donc une photo souvenir de l'édifice qui a tout de même été un site symbolique pour Barkmere.



- Nous arrivons enfin au dernier chapitre concernant le barrage : nous avons reçu une lettre du Centre Hydrique qui déclare avoir accepté le rapport de nos ingénieurs sous condition de réaliser une étude sur la stabilité des digues, ce qui, au pire, nécessiterait très très peu d'argent.
- Un avis de motion est donné pour la présentation d'un règlement pour amender le règlement de zonage 201 afin de réviser les règles relativement aux droits acquis applicables aux constructions routières non-conformes, afin de s'assurer de la sécurité des citoyens et de la protection de l'environnement.
- Au conseil des maires de la MRC, Hydro Québec a fait une présentation sur les bornes à recharge pour voitures électriques. Il y a 3 types de bornes :

- a) Rechargement rapide (très coûteuse)
- b) Rechargement lent, qui permet de recharger légèrement
- c) Borne pour usage interne pour la municipalité

Si une borne est publique, elle est publicisée, ce qui pourrait attirer n'importe qui de l'extérieur voulant recharger son automobile. Il est clair que dans l'avenir les autos vont s'électrifier de plus en plus et la ville devra voir à ce qu'il y ait des bornes de recharge au débarcadère. Nous allons donc nous pencher sur la question et commencer à étudier les options.

Encore une fois, pour plus de détails, consultez les procès-verbaux du conseil municipal qui seront sur le site web le mois prochain.